



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 23405

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la condamnation française des bombardements palestiniens contre les villes israéliennes de Sderot et d'Ashkelon. En effet, depuis plusieurs années, ces deux villes sont victimes de l'envoi de roquettes, lancées par des groupes terroristes palestiniens, notamment des brigades Abou El Riad, qui se fixent cette activité comme objectif terroriste principal. Cette situation crée un véritable traumatisme dans la population israélienne, car les dégâts de ces bombardements sont totalement aveugles et semblent viser prioritairement les populations civiles, de jour comme de nuit. La communauté internationale semble se résigner à cette forme de violence, tant elle semble se banaliser au quotidien. Cette situation exaspère et suscite l'indignation et la colère de la population de ces villes israéliennes. L'Europe, et la France en particulier, se devraient de peser efficacement sur le Hamas pour qu'il puisse lutter contre ces attaques par roquettes. La diplomatie française se devrait d'être plus ferme sur ce dossier et le faire savoir, car la population israélienne s'estime quelque peu oubliée en ce domaine. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'Union européenne et la France condamnent fermement les tirs de roquettes effectués depuis Gaza contre le territoire d'Israël, notamment les attaques contre Ashkelon et Sderot menées par des groupes terroristes palestiniens. La France est extrêmement préoccupée par la situation dans le sud d'Israël et dans la bande de Gaza et elle le fait savoir de manière régulière. Nous sommes aux côtés d'Israël pour défendre son droit inaliénable à exister et à vivre en sécurité. Le Président de la République, durant sa visite en Israël et dans les territoires palestiniens, du 22 au 24 juin, a rappelé son attachement à l'État d'Israël et à sa pérennité. Il ne peut y avoir de sécurité lorsque des roquettes tombent tous les jours sur des victimes innocentes. Le rétablissement de la paix passe d'abord par l'établissement d'un cessez-le-feu. Aussi la France a accueilli très favorablement l'annonce d'une trêve sous l'égide de l'Égypte, le 19 juin 2008. Nous avons condamné les tirs de roquette sporadiques qui se sont poursuivis et nous encourageons la consolidation de cette trêve, seul moyen de sortir de la crise actuelle à Gaza. La meilleure garantie de sécurité pour Israël réside dans la création rapide d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable. La France encourage en ce sens le Premier ministre Ehud Olmert et le Président Mahmoud Abbas à poursuivre résolument les négociations entamées lors de la conférence d'Annapolis, le 27 novembre 2007, et à aller de l'avant en vue d'un règlement final avant la fin de l'année 2008. La France exerce depuis le 1er juillet la présidence de l'Union européenne. Elle participera également activement, notamment à travers le Quartet, à la poursuite et à la mise en oeuvre du processus politique initié à Annapolis en vue d'un accord final avant la fin 2008. Soyez assuré de l'engagement permanent de notre pays, au service de la paix dans la région et de la sécurité d'Israël.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23405

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4102

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6349